



Centre Hospitalier Jacques Boutard
Place du Président Magnaud – CS60085
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Direction

N/Réf. CH/FD/MPP/VD/2021 - 217

Saint-Yrieix-la-Perche,

Le 16 décembre 2021

Courrier à destination des familles des
résidents et membres du CVS

*Disponible sur le site internet de
l'établissement*

Objet : Epidémie de COVID 19 – Mesures de protection des résidents dans le cadre de la 5^{ème} vague de Covid-19 applicables du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022

Madame, Monsieur,

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la 5^{ème} vague de la Covid-19 et à une dynamique épidémique défavorable avec une hausse de tous les indicateurs sur le plan national. Cette situation nous amène donc, en application des consignes nationales et en concertation avec les équipes pluridisciplinaires de l'établissement, à prendre un certain nombre de mesures afin de protéger vos proches.

C'est ainsi que nous vous proposons d'autoriser les visites à vos proches sur présentation d'un passe sanitaire valide et d'un PCR négatif pour les personnes non vaccinées, de 13h30 à 17h30.

Par ailleurs, à compter de ce jour, la porte 4 d'entrée à l'EHPAD Sud et la porte 3 permettant d'accéder au service d'USLD seront à nouveau fermées. L'accès à ces secteurs se fera par la porte 1, permettant ainsi le contrôle du passe sanitaire, ou PCR selon votre situation vaccinale personnelle et d'un rappel des gestes barrières (port du masque obligatoire, y compris lors de la visite dans la chambre et hygiène des mains par frictions à la solution hydro alcoolique). En ce qui concerne le secteur de l'EHPAD Nord, un agent de filtrage sera à nouveau positionné à la porte 6.

Nous vous rappelons, que la détection de trois cas parmi les résidents et/ou les professionnels, remettra immédiatement en cause les mesures d'allègement et d'assouplissement des règles de visite en vigueur depuis juillet dernier et ce, jusqu'à ce que le cluster soit maîtrisé.

En cette période de fin d'année, nous souhaitant tout mettre en œuvre pour maintenir le lien social avec vos proches.

Certains résidents vont sortir en famille sur une période plus ou moins longue. Certaines familles vont venir partager un repas avec leur proche au sein de l'établissement.

Compte tenu de la situation, différentes dispositions sont prises.

Le résident, qui sort une journée bénéficiera à son retour d'une surveillance de survenue de symptômes de la COVID (apparition de signes respiratoires, digestifs, et prise de la température et de la saturation en oxygène).

Le résident, qui sort plusieurs jours, sera quant à lui considéré comme une nouvelle admission. Il sera soumis à un test PCR à J1 et J7 et devra limiter ses contacts avec les autres résidents. Il ne pourra pas participer aux activités collectives, ni même prendre ses repas en salle en mangeant pendant cette période.

Pour les familles souhaitant venir partager un repas avec leur proche, la validité du passe sanitaire devra être accompagnée d'un test antigénique négatif ou d'un test PCR négatif pour le proche non vacciné.

Nous tenons à vous rappeler que tous les professionnels exerçant dans l'Etablissement sont à ce jour vaccinés et que la structure met tous les moyens en œuvre pour leur faciliter l'accès à la troisième dose. De même, des rappels réguliers sont faits par les équipes d'encadrement sur les mesures barrières et des réajustements des bonnes pratiques sont faits si besoin.

Nous sommes conscients que cette période de crise sanitaire est difficile pour vous et pour vos proches. Néanmoins et compte tenu du contexte actuel, nous devons tous redoubler de vigilance afin de se protéger mutuellement. Nous vous rappelons que **le port du masque pendant toute la durée de votre présence dans l'enceinte de l'Etablissement est nécessaire ainsi que l'hygiène des mains par les solutions hydroalcooliques mises à disposition à l'entrée des services.**

Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous remercions de **remplir le registre des visites**, sur lequel il vous suffit d'inscrire vos noms, prénoms et numéro de téléphone.

En cas de non-respect des règles précitées, le personnel présent, pourra être amené à refuser l'accès à toute personne ne remplissant pas les conditions requises ou à mettre immédiatement fin à la visite en cours.

En cette période de fêtes de fin d'année, les équipes du Centre Hospitalier sont mobilisées afin de renforcer les propositions d'activités et d'animations auprès des résidents. Ainsi, depuis le début du mois, succèdent marchés de Noël et après-midi musicales. Le traditionnel repas de Noël, servi le 16 décembre, a su ravir les papilles de vos proches. Deux autres après-midi musicales sont prévues dans chaque unité, une pour Noël et une pour le nouvel an. Et le 25 décembre, sera bien entendu le jour de la distribution des cadeaux pour tous nos résidents.

Je vous prie de croire en notre engagement au service de vos proches.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Le directeur Délégué



Cyrille HARMEL